

Frontaliers : COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



Une complémentaire santé frontalière

Indispensable pour limiter le reste à charge sur les soins en France ou en Suisse, une complémentaire santé frontalière s'adapte à votre statut pour vous permettre d'être mieux remboursé.



Quoi ?

Une complémentaire spécifique pour les frontaliers, prend en compte le régime de base choisi (LAMal ou CMU) et adapte ses remboursements en fonction.



Pour qui ?

Pour tous les frontaliers (LAMal ou CMU) ainsi qu'à leurs familles.



Pourquoi ?

Pour être mieux remboursé en cas de dépassements d'honoraires, notamment en France.



Comment ?

En souscrivant un contrat adapté à votre situation : certaines complémentaires sont conçues spécifiquement pour les frontaliers et prennent en compte votre régime de base (LAMal ou CMU). La souscription peut se faire en ligne, en agence ou avec un conseiller.



À retenir

La complémentaire santé frontalière permet de réduire les frais non pris en charge par l'assurance de base.

Facultative mais utile, surtout en cas de soins fréquents ou coûteux.